

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00212
Numéro SIREN : 893 049 767
Nom ou dénomination : HDM AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 20911

15022021 et clos 3 122021
SI PME innovante

SIE CRIE H
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE

94037 CRIE H CIDE X
SARL HDM AUTO
97 RUE DE GRAVIGNY

20911

Identification du
destinataire

91380 CHILL MAZARIN

89304976700013
N° Siret

Commerce de gros e

n° SIRET

0 Bénéfice imposable
au taux de 15 %

6 935

Plus-values exonérées
art.238 quinquies

Entreprises nouvelles art. 44 quies

Jeunes entreprises innovantes
Zones franches d'activité art.44 quaterdecies

Zones franches urbaines
Toujours entrepreneur
art 44 octies A
Zone de développement
prioritaire art. 44 septies

Zone de restructuration de
la défense art 44 terdecies
Autres dispositifs

Plus-values exonérées
relèvent du taux à 15%

Nom et adresse du prestataire

FCC

PAPIN

01 60 47 34 70

Conseil :

CGAOMGA en visor conventionné :
N° d'agrément

A

le

Signature et qualité du déclarant

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

(a)

(b)

(c)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus

(e)

(f)

(g)

(h)

(i)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Taux de 0

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

Designation de l'entreprise SARL HDM AUTO		97 RUE DE GRAVIGNY		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		91380 CHILLY MAZARIN				
SIRET		8 9 3 0 4 9 7 6 7 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		11		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 31122021		
				Exercice N-1 clos le		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres* }	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	518	030	179	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	518	048	179	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	17 200	062	17 200
	Avances et acomptes verses sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068		070		
		072	654	074	654	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	17 345	086	17 345	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	35 199	098	35 199		
Total général (I + II)	110	35 717	112	35 538		
PASSIF				Exercice N NEI 1		
				Exercice N-1 NEI 2		
CAPITAL PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126		
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136		136	(7 255)	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142		142	(6 255)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	3 863	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	35 771	172	37 930	
	Produits constatés d'avance	174		174		
Total III	176		176	41 793		
Total général (I + II + III)	180		180	35 538		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SARL IJDM AUTO		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	113 692	
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons et intracommunautaires	215		214		
		217		218		
				222		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224		
	Production immobilisée *			226		
Subventions d'exploitation reçues			230	200		
Autres produits			232	113 892		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	106 200	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	(17 200)	
	Variation de stock (marchandises) *			238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	25 312	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	25	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CII et CVAI *)	243		250	5 585	
	Rémunérations du personnel *			252	486	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	179	
	Dotations aux amortissements *			256		
	Dotations aux provisions			262	140	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 259 / 260	259	260	264	120 727	
	Total des charges d'exploitation (II)				270	(6 835)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	420	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306		
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
Régime de taxation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			312	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			316		
	Provisions non déductibles *			318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NO1-SD)			322		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247		324		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248	330	320	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991		
	ZANP (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
	dont divers *	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 39 decies A)	346		655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	643		645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	648		649	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				990
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)		989			
	Bassins d'emploi à dynamiser (BUD) (art. 44 duodecies)		991			
Investissements outre-mer		344				
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)			138			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)			992			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			647			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies I)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises IS seulement)			352	354	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat			356	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						
370 / 372 / 6 935						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriel	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	518	474		476	518				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492	518	494		496	518				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	179	564		566	179				
TOTAL		570		572	179	574		576	179				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées/vrées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 2101 et 2080 du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL HDM AUTONeant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C RÉPARTITION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSECTÉ DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	6 935
Total des déficits restant à reporter								870	6 935
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	4 938
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	4 275
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HDMAUTO		Neant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 15022021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 11	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	113 692	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	113 692	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	200	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	17 200	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	17 400	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	112 824	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 355	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	140	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	123 318	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	7 773
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-D11. Si la Valeur ajoutée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-D11).	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIREN

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODI POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire (art 38 de l'annexe III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 89304976700013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE: SARL HDM AUTO

ADRESSE (voie) 97 RUE DE GRAVIGNY

CODE POSTAL 91380 VILLE CHILLY MAZARIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DE TOUTES NATURES PAR L'ENTREPRISE: 905

Table with 8 rows and 4 columns: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays), % de détention.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL HDM AUTO
Adresse 97 RUE DE GRAVIGNY 91380 CHILLY MAZARIN

du 15022021
au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	(6 935)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A le Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

FIRST IMMOBILIER

Société A Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 20 Avenue Didier

94210 SAINT MAUR DES FOSSES

R.C.S CRETEIL : 878 509 330

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 MAI 2022

Le 12 Mai 2022,

à 11:30 heures, au siège social, 20 Avenue Didier 94210 Saint Maur des Fossés

Madame Nathalie MICHON et Monsieur Thomas MICHON, associés sont présents

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Nathalie MICHON, associée de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 10 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

La Présidente Madame Nathalie MICHON est présente.

Madame Nathalie MICHON, associée de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

Madame Nathalie MICHON, associée de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Madame Nathalie MICHON, associée de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

NM
TM

ORDRE DU JOUR

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance.
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités

Madame Nathalie MICHON, associée de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître :

Un Bénéfice de 14 023,73 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir :

Un Bénéfice de 14 023,73 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **14 023,73 Euros** :

- A la réserve légale pour 1 000 Euros
- A la réserve facultative pour 10 000 Euros
- Le solde soit 3 023,73 Euros au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

qu'il n'a pas été procédé à la distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

NM
TM

Direction Générale des Impôts **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Statut à date de clôture
X Régime réel normal

Exercice ouvert le 28102019 et clos le 31122020
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe ou pour le résultat

Adresse de contact
de l'entité
déclarante

FIRST IMMOBILIER
20 Avenue Didier

Identification de
l'établissement

94100 SAINT MAUR DES FOSSES
8785093300022
N° Siret N° Siret

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Location sans opérateur

- Date d'entrée dans le

n° SIRET

12 digit SIRET box

I. Résultat fiscal Montants imposables
en euros (1 2)

16 499

Montants à long terme imposables en euros (3)

Autres plus-values
imposables en euros
de 100%

Montants exonérés
en euros (4)

Entreprises exonérées art. 151 bis
Entreprises exonérées art. 151 septies

Montants exonérés d'impôt art. 151 quater

Montants exonérés
art. 151 bis
Montants exonérés
art. 151 septies

Montants exonérés
relatifs au mandat (5)

Nom et adresse du gérant

ECC

6 BOULEVARD DE NIS PAPIN
91130 RIS ORANGIS

01.60.47.34.70

- Coordonnées :

- Cédant ou cédant conventionné :
N° d'impression

A le

Signature et qualité du déclarant

Assemblée générale
Art. 28 du Statut général des associés

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

FR
FR
FR
FR
FR

2. Montant des distributions nettes des cotisations
en (M, DM, F) et (S)

FR
Total (p. 28)

Montants, bénéfices et profits (art. 28-1 à 28-5 du Statut) :

- M : tous les associés ;
- DM : tous les associés ;
- F : tous les associés en nom ou commandite ;
- S : et qui les souscriptions de nouvelles - actions, prises en capitalisation

Il est en outre de l'assemblée,
de l'adoption et de l'approbation

Établissement de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

00000000

INDIQUEZ LES RÉSULTATS DES EXERCICES ANCIENS (en cas de plusieurs titres)

INDIQUEZ LES RÉSULTATS DES EXERCICES ANTÉRIEURS (en cas de clôture en liquidation, jadis ou en état de clôture anticipée)

REMARQUES

Indiquer que les informations relatives aux sommes comprises dans les titres et services ont été vérifiées par un commissaire aux comptes, approuvées par les titres de 2001, conformément aux bases fiscales françaises. En l'absence d'un tel avis, le cas échéant, des informations supplémentaires à fournir en cas de doute, telles notamment les sommes payées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des actions-anticipation par les salariés.

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

Les RÉSULTATS de l'exercice

Désignation de l'entreprise		FIRST IMMOBILIER		20 Avenue Didier		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		94100 SAINT MAUR DES FOSSES					
SIRET		8 7 8 5 0 9 3 3 0 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		31122020	
				Exercice N-1 clos le			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	2 200	016	409	1 791	
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	2 200	048	409	1 791	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	168 877	052		168 877	
	Marchandises *	060		062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	48 542	074		48 542	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	504 022	086		504 022	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	721 441	098		721 441		
Total général (I + II)	110	723 641	112	409	723 232		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1	10 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	131				
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			14 024		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			24 024		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			145 106		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	169	551 628	554 103		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			699 208			
Total général (I + II + III)	180			723 232			
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 200	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise FIRST IMMOBILIER		Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	314 167				
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218					
					218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	222	168 877			
	Production immobilisée *				224	224				
Subventions d'exploitation reçues				226	226					
Autres produits				230	230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	232	483 044			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	234	285 000			
	Variation de stock (marchandises) *				236	236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	240				
	Autres charges externes * :				242	242	180 374			
				(dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAI *)			243	244	244	762			
	Rémunérations du personnel *				250	250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	252				
	Dotations aux amortissements *				254	254	409			
Dotations aux provisions				256	256					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259	262					
				260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	264	466 545			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	270	16 499			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)				280	280				
	Produits exceptionnels (IV)				290	290				
	Charges financières (V)				294	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347	300				
					348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	306	2 475		
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	310	14 024			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	312	14 024	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	318				
	Provisions non déductibles *				322	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	324	2 475			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247	330				
						248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BU D (art. 44 sexduies)	992		342		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127						
	dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Deduction exceptionnelle simulatueur de conduite	641		350	
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	352	16 499	354		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356	356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	370	16 499	372		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2										

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : FIRST IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/>
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
	Autres	410		412	2 200	414		416	2 200											
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426												
	Constructions	430		432		434		436												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
	Matériel de transport	460		462		464		466												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
Immobilisations financières		480		482		484		486												
TOTAL		490		492	2 200	494		496	2 200											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																				
Immobilisations incorporelles				500		502	409	504		506	409									
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516												
	Constructions	520		522		524		526												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
	Matériel de transport	550		552		554		556												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
TOTAL				570		572	409	574		576	409									
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées / virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5														
		6	7	8	9	10														
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values															
					Court terme *		Long terme													
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧												
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589												
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **FIRST IMMOBILIER** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice		982 bis		Déficits étrangers des PMI antérieurement déduits (article 209C du CGI)	
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI							325		
dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FIRST IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 28102019		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 14	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		314 167
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	314 167
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		168 877
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	168 877
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		453 045
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		11 291
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	464 337
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	18 707
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DIEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DIEF)	117		18 707
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		269 286
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE **31|12|20|20**

N° SIRET **8 7 8 5 0 9 3 3 0 0 0 0 2 2**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **FIRST IMMOBILIER**

ADRESSE (voie) **20 Avenue Didier**

CODE POSTAL **94100**

VILLE **SAINT MAUR DES FOSSES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

0 (1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOSIF: **3|1|1|2|2|0|2|0**

N° SIRET: **8 7 8 5 0 9 3 3 0 0 0 0 2 2**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE: **FIRST IMMOBILIER**

ADRESSE (voie): **20 Avenue Didier**

CODE POSTAL: **94100** VILLE: **SAINT MAUR DES FOSSES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE: **905**

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° [] Voie []		Code postal []	Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise FIRST IMMOBILIERdu 28102019Adresse 20 Avenue Didier94100 SAINT MAUR DES FOSSESau 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :		
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩ 16 499
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire		A , le
		Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

HDM AUTO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 42 Rue de Paris,

94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
R.C.S CRETEIL : 893 049 767

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Le 11 mai 2022

à 09:30 heures

Les associés de la société HDM AUTO, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 42 Rue de Paris, 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES, sur convocation de la Gérance.

Les associés présents possédant 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société.

Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance ;
- Le rapport de gestion de la Société établi par la Gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021.

Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société établi par la Gérance
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Hassan SAYEGH, Gérant associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la Gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 7 255,39 euros, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -7 255,39 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Cet exercice de la Société étant son premier, aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Le Président de séance

